

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 28 juillet 2015

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice	: 10	L'an deux mil quinze, le vingt-huit juillet, à vingt heures zéro minutes, le Conseil
- présents	: 9	Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants	: 9	prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents	: 1	Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation	21 juillet 2015	Présents : Mmes Séverine CRESPEAU, Evelyne ROBERT, Rachel GRIVEAU
Date d'affichage	21 juillet 2015	MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Alain MAUPEU, Stéphan JONETTE, Jean-Louis LANSIER
		Absente excusée : Mme Aurélie JOUSSET qui n'a pas donné pouvoir

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 23 juin 2015
2. Bilan du 13 juillet
3. Point sur la licence IV et l'épicerie
4. Travaux de la Cantine : avancement, emprunt
5. Remplacement de l'ordinateur
6. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 23 juin 2015 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Festivités du 13 juillet

Le repas s'est très bien déroulé au vu du grand nombre d'inscrits. La paëlla a rencontré un franc succès. Les membres du Conseil n'ont pas noté de retours négatifs de la part des participants.
En ce qui concerne les repas enfants, il faut envisager d'adapter les quantités selon deux catégories d'âge, par exemple 3/6 ans et 7/12 ans.

L'apéritif, agrémenté par les Sonneurs de trompe et très apprécié, a duré longtemps et a décalé le service du repas qui a dû être accéléré à la fin pour lancer le défilé dans les horaires annoncés. Celui-ci s'est très bien déroulé dans des conditions de sécurité appréciées (patience des automobilistes retenus).

Le feu d'artifice est jugé de bonne qualité par les conseillers. Il faut cependant revoir le système de diffusion de la musique car elle n'était pas audible par tous.

Le prestataire pour le bal n'a pas été jugé à la hauteur de par ses choix musicaux inadaptés au public présent. Il faut trouver un autre prestataire pour l'an prochain.

Licence IV

Le dossier d'achat est toujours en suspens, dans l'attente d'une réponse du notaire quant aux frais d'établissement de l'acte.

Epicerie

Suite à la liquidation, il n'ya pas de fonds à vendre. Le bail commercial a été dénoncé par le mandataire judiciaire qui a informé la mairie que les clés devront être récupérées auprès de l'huissier de justice dès que la vente aux enchères du mobilier aura été réalisée, ce qui ne semble pas être le cas pour le moment. Les réponses tardent à venir, il faut sans cesse relancer les uns et les autres pour connaître la progression du dossier.

Agrandissement de la cantine scolaire

M. Alain Maupeu prend la parole pour faire le point sur l'avancement des travaux. Ils touchent à leur fin. Les peintures sont en cours de finition, il reste quelques détails à finaliser.

Dans l'ensemble le chantier s'est bien déroulé vu les contraintes de temps, malgré quelques soucis sur le travail initial de l'un des artisans qui a dû être repris. La réception de fin de chantier devrait pouvoir se tenir en fin de semaine prochaine.

Le maire remercie vivement Alain Maupeu pour le travail efficace qu'il a mené et remercie également les artisans qui ont « joué le jeu » pour que le chantier soit terminé dans les délais avec un résultat de qualité.

Emprunt : les démarches restent à faire.

Remarque suite aux travaux de création des sanitaires de la mairie : le contraste entre le mur repeint et le reste de la salle du Conseil est saisissant, il faudra envisager de budgéter la réfection des peintures de la mairie lors d'un prochain exercice afin de réharmoniser le tout car la salle sert également pour les mariages.

Ordinateur

Point reporté à un prochain conseil car en attente d'informations.

QUESTIONS DIVERSES

- 1/ Le maire informe le Conseil que le Permis de Construire déposé par M. Gérard Abrahamse est attaqué au Tribunal Administratif par un voisin. La commune et M. Abrahamse sont mis en cause conjointement.
- 2/ Suite à un article paru dans la presse, et mettant en cause un habitant du village, le maire informe le Conseil de l'identité de la personne et retrace les faits dont il a eu connaissance en direct.
- 3/ Chacun a pu constater la présence de Gens du Voyage sur le terrain communal à partir du mercredi 22 juillet. M. Fassot et Mme Griveau les ont rencontrés dès le mercredi pendant presque une heure, afin de les enjoindre à se déplacer au terrain prévu à cet effet route d'Yvoy. Ayant avec eux une personne âgée nécessitant le passage quotidien d'une infirmière, autorisation leur a finalement été donnée de rester à cet endroit mais sous conditions (chiens attachés, poubelles regroupées, paiement d'une participation forfaitaire pour la consommation d'eau, départ effectif comme dit le lundi matin suivant...). Les gendarmes se sont également déplacés afin de relever les identités des personnes présentes.
- Le médiateur des gens du voyage auprès des services préfectoraux a rencontré le maire le jeudi matin, ayant été contacté par le groupe itinérant. Sur son conseil, un arrêté d'interdiction de stationnement va être pris afin d'éviter tout désagrément ultérieur provoqué par des groupes moins gérables.
- Aucune nuisance n'a été constatée pendant leur séjour et le terrain a été laissé propre à leur départ.
- 4/ Le maire informe le Conseil des dates de congés des employés municipaux. De ce fait, la Poste sera fermée du 10 au 15 août et la mairie fermée au public du 10 au 23 août. En cas d'urgence, le maire et les adjoints restent joignables.
- Une remplaçante a finalement été trouvée à Laurent Massicard pour l'entretien courant des espaces fleuris.
- 5/ Nom de l'école : le conseil a donné son accord pour que l'école prenne le nom de Nicolas Vannier. Le maire en ayant rediscuté avec la Directrice de l'école, il insiste sur le fait que cette action doit être inscrite dans un projet pédagogique et partagée avec l'ensemble du village.
- 6/ La DDEN (fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale) est à la recherche de personnes bénévoles pour assurer la présence d'un DDEN dans chaque école publique. Elle sollicite également une subvention de la part de la commune. Ce point sera étudié en même temps que les demandes de subventions des associations.
- 7/ Le Maire informe le Conseil que l'obligation est faite de transférer à la Communauté de Communes les compétences « Eau » et « Assainissement », au plus tard en 2020 pour la première et 2018 pour la seconde. Il est trop tôt pour ne connaître les modalités exactes.
- 8/ Le CAUE est désormais présidé par Mme Marie-Hélène Millet Nous avons reçu le rapport d'activités 2014.
- 9/ la Communauté de Communes organise la Fête du Sport et de la Sologne à Vélo le 6 septembre 2015. Dans ce cadre elle demande aux communes concernées l'installation d'un stand de ravitaillement et la participation de bénévoles pour la sécurité des circuits et la tenue des stands. Appel est lancé à toute personne volontaire.
- 10/ Une randonnée cyclotouriste traversera le village le 12 septembre.
- 11/ Impayés sur l'eau et l'assainissement : deux personnes en particulier cumulent les retards de paiement. Il est envisagé de leur réduire le débit d'eau.
- 12/ Dépenses en téléphone et internet : 1 ligne téléphone + internet a été résiliée car inutilisée. Une ligne téléphone seul est en cours de résiliation car faisant double emploi. Le gain sera de plusieurs centaines d'euros par an. D'autres modifications sont à l'étude pour réduire encore la facture télécommunications.
- 13/ Suite au sinistre du presbytère survenu en 2013, le dossier de remboursement auprès de l'assureur a été finalisé et la commune en a reçu le solde.
- 14/ Pas de réunion de Conseil en août, la prochaine est prévue mi septembre.
- 15/ M. Stephan Jonette évoque la réfection de la dalle de la station service, qui a été effectuée la semaine passée pendant la fermeture annuelle du garage.
- 16/ M. Alain Maupeu revient sur les travaux de la cantine pour préciser que les modifications demandées à ERDF sur les compteurs de la mairie et de la cantine ont été effectuées.
- 17/ M. Olivier Mardesson annonce qu'il a rendez-vous pour une visite du logement du presbytère mis en location suite à la parution de l'annonce sur internet.
- 18/ Le Maire demande l'aval du Conseil pour attribuer le petit logement des Puits à une personne du village qui cherche à se reloger. Accord est donné sous réserve de garanties.

SEANCE LEVEE A 22h00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélié JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		